

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 57/01

ÉFAI – 010549 – AMR 51/125/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(OHIO)

John Byrd (h), blanc, 37 ans

Londres, le 21 août 2001

John Byrd doit être exécuté dans l'État d'Ohio le 12 septembre 2001. Il a été condamné à mort en août 1983 pour le meurtre de Monte Tewkesbury, tué à Cincinnati en avril de la même année. John Byrd, qui était âgé de dix-neuf ans au moment des faits, reconnaît qu'il était présent sur les lieux du crime mais il soutient qu'il n'a pas tué Monte Tewkesbury.

Cet homme de quarante ans a été blessé au cours d'un vol qualifié commis dans le magasin où il travaillait. Il a reçu un coup de couteau, a survécu suffisamment longtemps pour décrire les voleurs comme étant deux hommes masqués, et est décédé deux heures plus tard. À peu près au même moment, la police a stoppé une camionnette à bord de laquelle se trouvaient John Byrd, John Brewer et William Woodall. Les trois hommes ont été inculpés de meurtre, John Byrd étant néanmoins le seul à être poursuivi en tant qu'auteur matériel de l'homicide, et donc le seul à encourir la peine de mort. John Brewer et William Woodall, qui conduisait le véhicule avec lequel ils ont pris la fuite, ont été jugés séparément et condamnés à des peines d'emprisonnement.

Depuis que les trois hommes ont été jugés, John Brewer a affirmé que c'était lui qui avait poignardé Monte Tewkesbury. Il a signé des déclarations sous serment en ce sens en 1989 et 2001, et d'autres détenus ont indiqué qu'il avait avoué avoir tué Monte Tewkesbury dès 1985. Le recours en grâce formé par John Byrd met également en avant d'autres éléments incriminant John Brewer : ainsi, une empreinte de chaussure relevée sur le comptoir du magasin correspondait à celles de John Brewer, et Monte Tewkesbury se trouvait derrière ce comptoir lorsqu'il a été poignardé.

C'est sur la foi des déclarations d'un détenu collaborant avec les autorités comme informateur, Ronald Armstead, qui avait affirmé que John Byrd avait avoué en prison avoir tué Monte Tewkesbury, que John Byrd a été reconnu coupable de ce meurtre. Lorsqu'un collège de trois juges de la cour d'appel du sixième circuit a confirmé la condamnation à mort de John Byrd au cours de l'année 2000, par deux voix contre une, les deux magistrats majoritaires ont fait observer : « *De l'avis général, le témoignage d'Armstead a joué un rôle crucial dans la décision du jury.* » Le troisième juge a ajouté que son témoignage avait « *apporté la seule distinction significative entre Byrd et son coaccusé John Brewer* ». Les jurés s'étaient vu déclarer que Ronald Armstead ne faisait l'objet d'aucune procédure, et qu'ils n'avaient donc aucune raison de penser que cet homme pouvait tirer un quelconque avantage de sa déposition. Or cette affirmation était fausse. Lorsque John Byrd a été jugé, Ronald Armstead était sur le point de comparaître pour manquement aux obligations qui lui avaient été imposées dans le cadre de son régime de liberté conditionnelle, violation pour laquelle il encourait une peine pouvant aller jusqu'à quinze ans de réclusion. En fait, Ronald Armstead a été mis en liberté conditionnelle deux mois après le procès de John Byrd, avec l'appui des services du procureur. Avant le procès, ces mêmes services s'étaient énergiquement opposés à ce que Ronald Armstead bénéficie d'une telle mesure ; au cours du procès, les représentants du ministère public ont tout fait pour convaincre les jurés de son honnêteté, le présentant comme un « *des [leurs]* » et comme un individu « *véritablement sincère* », considéré comme digne de foi par l'État et devant donc être cru sur parole par le jury. Depuis le procès, plusieurs de ses codétenus de l'époque ont signé des déclarations sous serment indiquant que le témoignage de Ronald Armstead était faux.

Le juge de la cour d'appel du sixième circuit en désaccord avec ses deux collègues a estimé : « *[En l'occurrence], le choix à faire se présente sous la forme d'une alternative radicale et terrifiante : les droits de la défense ou la mort ... Il est clair que les nombreuses irrégularités commises par le ministère public dans cette affaire ont eu pour effet de priver Byrd d'un procès conforme aux normes constitutionnelles d'équité ... Dans ces circonstances, la négligence des autorités judiciaires les rend complices d'une transgression de la Constitution.* » La cour d'appel du sixième circuit a ultérieurement refusé, par sept voix contre six, de siéger en formation plénière pour réexaminer le recours formé par John Byrd.

Aux termes des Garanties des Nations unies pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort : « *La peine capitale ne peut être exécutée que lorsque la culpabilité de la personne accusée d'un crime et coupable repose sur des preuves claires et convaincantes ne laissant place à aucune autre interprétation des faits.* » Il est clair que l'exécution de John Byrd constituerait une violation de cette garantie internationale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux États-Unis, l'application de la peine capitale est marquée au coin de l'arbitraire, entachée de discrimination et caractérisée par de nombreuses erreurs. Depuis 1973, 96 personnes ont été libérées des couloirs de la mort américains, après qu'il eut été prouvé qu'elles étaient innocentes des crimes pour lesquels elles avaient été condamnées à la peine capitale. D'autres ont été exécutées

alors que subsistaient de sérieux doutes quant à leur culpabilité. Au cours de l'année 2000, le gouverneur de l'Illinois a décrété un moratoire sur les exécutions en raison du nombre « honteux » d'erreurs judiciaires commises dans cet État dans des affaires de crimes passibles de la peine de mort. Au terme d'investigations menées précédemment, le *Chicago Tribune* était parvenu à la conclusion que « *le système d'application de la peine de mort en Illinois est tellement gangrené par des preuves sujettes à caution, des manœuvres juridiques malhonnêtes et l'incompétence de certains juristes que la justice n'y a plus sa place* ». Ce journal avait notamment établi que « *dans au moins 46 affaires qui se sont soldées par des condamnations à mort, les éléments à charge incluaient la déposition d'un détenu ayant collaboré avec les autorités comme informateur – un type de preuve qui s'est révélé si peu fiable dans le passé que certains États ont commencé à mettre en garde les jurés en leur demandant de se montrer particulièrement sceptiques à leur égard.* »

Depuis que les exécutions judiciaires ont repris en 1977 aux États-Unis, 727 condamnés à mort y ont été tués, dont deux en Ohio. John Byrd a choisi d'être exécuté par électrocution plutôt que par injection létale, pour protester contre le fait que les autorités vont, selon lui, exécuter un innocent. Le responsable de l'administration pénitentiaire de l'Ohio a récemment demandé que la chaise électrique de cet État ne soit plus utilisée, en mettant en avant son effet traumatisant sur les témoins et le risque que « *quelque chose tourne mal* ». En 1994, John Byrd avait déjà la tête rasée lorsque sa procédure d'exécution avait été suspendue par les tribunaux, quelques heures seulement avant celle à laquelle il devait être électrocuté.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Monte Tewkesbury ;
- dites-vous préoccupé à l'idée que les jurés ignoraient que Ronald Armstead avait la possibilité de bénéficier d'une libération conditionnelle anticipée en témoignant contre John Byrd ;
- soulignez que John Brewer a avoué à plusieurs reprises avoir commis le meurtre qui a coûté la vie à Monte Tewkesbury ;
- indiquez que d'autres détenus ont signé des déclarations sous serment corroborant les aveux de John Brewer et remettant en cause le témoignage de Ronald Armstead, et que les autorités devraient accorder au moins autant de crédit à leurs allégations qu'à celles de Ronald Armstead ;
- faites valoir que même les partisans de la peine de mort ne sauraient approuver l'exécution d'un homme condamné à mort sur la foi du témoignage controversé d'un détenu ayant collaboré avec les autorités en tant qu'informateur, et qu'il est de notoriété publique que ce type de témoignage est sujet à caution ;
- demandez instamment que la condamnation à mort prononcée contre John Byrd soit commuée, conformément aux garanties internationales relatives à la peine capitale.

APPELS À :

Gouverneur de l'Ohio :

Governor Bob Taft
30th Floor, 77 South High Street
Columbus, Ohio 43215-6117
États-Unis

Télégrammes. : Governor Taft, Columbus, Ohio, États-Unis

Fax : + 1 614 466 9354

Courriers électroniques : Governor.Taft@das.state.oh.us

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également adresser des lettres brèves (pas plus de 250 mots) aux rédacteurs en chef des journaux suivants :

Letters to the Editor
The Dispatch, 34 S. 3rd Street
Columbus 43215, États-Unis
Fax : + 1 614 461 8793
Courriers électroniques : letters@dispatch.com

Letters to the Editor
The Cincinnati Enquirer, 312 Elm Street
Cincinnati, OH 45202, États-Unis
Fax : + 1 513 768 8610
Courriers électroniques (via le site web du journal) :
<http://enquirer.com/editor/letters.html>

Letters to the Editor
The Plain Dealer, 1801 Superior Avenue, NE
Cleveland, OH 44114, États-Unis
Fax : + 1 216 999 6354
Courriers électroniques : news@cleveland.com

Letters to the Editor
The Cincinnati Post, 125 East Court Street
Cincinnati, OH 45202, États-Unis
Fax : + 1 513 621 3962
Courriers électroniques : postedits@cincypost.com

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*